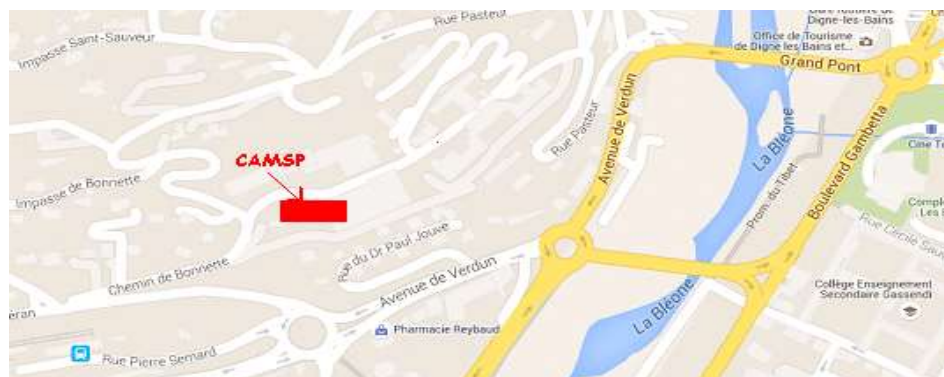


PLAN d'ACCÈS



COMMENT NOUS CONTACTER ?

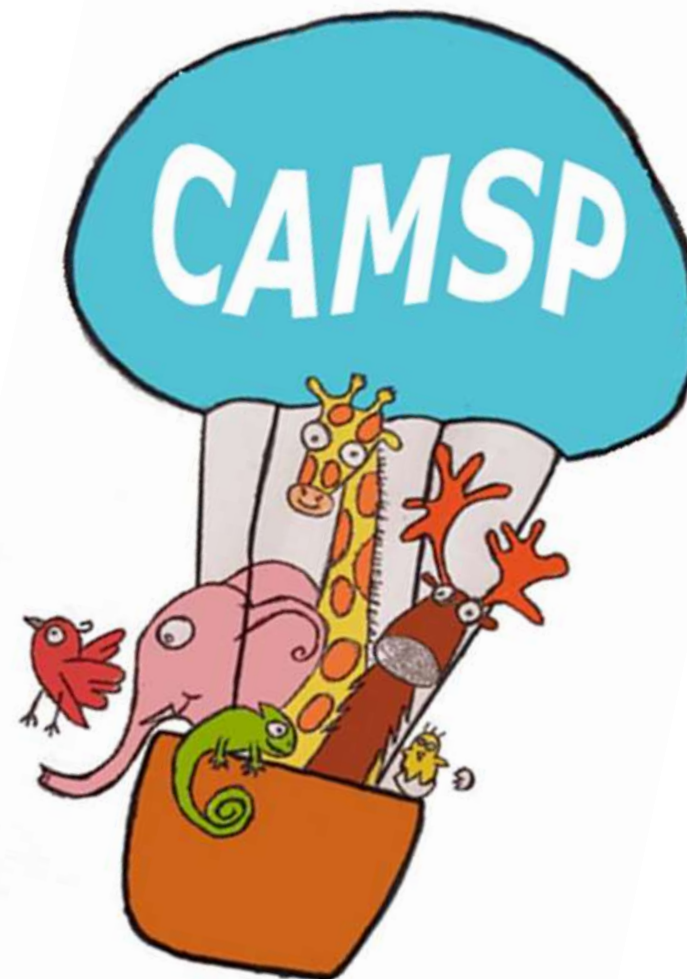
Lundi - Mardi- Mercredi- Jeudi :
de 8 h 30 à 17 h

Vendredi : de 8 h 30 à 16 h

☎ 04 92 30 15 25



Centre d'Action Médico-Sociale Précoce DIGNE-LES-BAINS



Rue de l'Ancienne Maternité, Site Romieu 04000 Digne-les-Bains

☎ 04 92 30 15 25 - Fax 04 92 30 15 26

✉ secretariat.camp@ch-digne.fr

Renseignements pratiques

Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce de Digne-les-Bains est ouvert depuis le 1^{er} février 1999.

Cette structure médico-sociale est un lieu de :

préventions

consultations

d'orientations

et de traitements spécialisés



pour les nourrissons et les enfants jusqu'à l'âge de 6 ans.

Les difficultés de développement de l'enfant y sont évaluées et prises en charge.

✓ Prise en charge des futures mamans dans le cadre d'anténatal

Modalités d'admission et prise en charge

☒ Prise en charge par les organismes de sécurité sociale.

☒ L'admission est prononcée après examens et bilans sur avis des médecins responsables.

Comment y va-t-on ?

- ✓ Accompagné par la famille
- ✓ En V.S.L. ou taxi sur prescription

Suivis des enfants orientés au delà des 6 ans

Post -CAMSP

Fonctionnement

Pour élaborer les modalités de prises en charge de l'enfant, les familles sont reçues pour des consultations médicales, soit avec le Médecin-Directeur du CAMSP, soit avec le Médecin Pédiopsychiatre.

Puis l'enfant fait l'objet d'une observation avec évaluation avant le début de la prise en charge.

Dans un deuxième temps, une synthèse est réalisée en réunion et l'équipe pluridisciplinaire décide des modalités de la prise en charge de l'enfant.

Après proposition et accord des parents pour les prises en charge, le traitement de l'enfant sera mis en place.

Les prises en charge peuvent comporter :

- des séances individuelles
- des séances de groupe
- des bilans spécialisés
- des accompagnements familiaux

Les familles bénéficient d'un accompagnement et d'un soutien régulier. En accord avec les parents, des actions concertées peuvent être réalisées avec les milieux sociaux fréquentés par l'enfant (crèche, école, centre de loisir...) dans le respect du secret professionnel.

Les intervenants

Médecin Directeur du CAMSP

Médecin Pédiopsychiatre

Médecin de médecine physique et de réadaptation

cadre de santé
secrétaire médicale
assistante sociale
puéricultrice
ergothérapeute

psychologues
neuropsychologue
psychomotriciennes
orthophoniste
éducateur spécialisé

chien d'éveil de médiation